Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Edition révisée n°4 Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

mélange

Utilisation de la substance/du : Ménages privés (=public général=consommateurs)

Biocides

Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les

autres arthropodes

Restrictions d'emploi

recommandées

: À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS

Zone Industrielle

25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25 Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008):

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique,

catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Mention d'avertissement (CLP)

Référence : FDS_159_N

Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Mentions de danger (CLP) : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Edition révisée n°4

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de

déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la

réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Référence : FDS_159_N

Version: 2023-01

Edition révisée n°4

Date de révision : 16/02/2023

Remplace les éditions précédentes

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
spinosad (ISO) (masse de réaction de spinosyne A et de spinosyne D en proportions allant de 95:5 à 50:50); masse de réaction de 50 à 95 % de (2R, 3aS, 5aR, 5bS, 9S, 13S,14R, 16aS, 16bR)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-α-l-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-β-d-érythropyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,5b,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-14-méthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione et de 5 à 50 % de (2S, 3aR, 5aS,5bS, 9S, 13S, 14R, 16aS, 16bS)-2-(6-désoxy-2,3,4-tri-O-méthyl-α-l-mannopyranosyloxy)-13-(4-diméthylamino-2,3,4,6-tétradésoxy-β-d-érythropyranosyloxy)-9-éthyl-2,3,3a,5a,5b,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16a,16b-hexadécahydro-4,14-diméthyl-1H-8-oxacyclododéca[b]as-indacène-7,15-dione	N° CAS: 168316-95-8 N° CE: 434-300-1 N° Index: 603-209-00-0 N° REACH: 01-0000018045-76	< 0,1 %	Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte complet des phrases H et EUH : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et

abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01

Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre

le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant la : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir

chapitre 10).

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les

fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements

particuliers des pompiers

protection: Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si

nécessaire.

: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de Information supplémentaire

surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés

conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Edition révisée n°4 Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Eviter une fuite

ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex: tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces

avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

sans danger

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

contre l'incendie et l'explosion

Indications pour la protection : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

: Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant Mesures d'hygiène

les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec

la nourriture et la boisson.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

stockage et les conteneurs

Exigences concernant les aires de : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec,

frais et bien ventilé.

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Edition révisée n°4 Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Précautions pour le stockage en : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des

commun

agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

stockage: 5 - 30 °C. Température de

recommandée

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

: Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact Protection des yeux/du visage

avec les yeux.

Protection des mains : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Nettoyer

soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire : Non requis.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Référence : FDS_159_N

Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide visqueux

Couleur : Jaune, brun

Odeur : Douce

Point de fusion/point de : Donnée non disponible

congélation

Point initial d'ébullition et intervalle : Donnée non disponible

d'ébullition

Inflammabilité : Ne s'enflamme pas

Limite d'explosivité, supérieure / : Non applicable

Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / : Non applicable

Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : 135 °C(1.013 hPa)

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9, coupelle

Edition révisée n°4

fermée

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible.

Température de décomposition : Non applicable

pH : 4,5

Concentration: 10 g/l Méthode: CIPAC MT 75.3

Viscosité

Viscosité, dynamique : env. 2,3 Pa.s (20 °C)

Méthode: OCDE ligne directrice 114

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Partiellement soluble

Pression de vapeur : Donnée non disponible.

Densité relative : 1,085 (20,4 °C)

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.3

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N Edition révisée n°4
Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023

Remplace les éditions précédentes

9.2. Autres informations

Explosifs : Non explosif.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Version: 2023-01

Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 423 de l'OCDE

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non pertinent

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: Ligne directrice 402 de l'OCDE

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

germinales- Evaluation

Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Edition révisée n°4 Version: 2023-01 Date de révision: 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Cancérogénicité

Produit

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité pour la reproduction

Produit

Toxicité pour la reproduction - : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

: Non classé Remarques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

: Non classé Remarques

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2 Autres informations

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Edition révisée n°4 Version: 2023-01 Date de révision: 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court : Non classé

terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

terme (chronique) néfastes à long terme.

Produit

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible

les autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour les : Remarques: Donnée non disponible

algues/plantes aquatiques

Composants

spinosad (ISO) (masse de réaction de spinosyne A et de spinosyne D en proportions allant de 95:5 à 50:50)

: Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01

Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants

spinosad (ISO) (masse de réaction de spinosyne A et de

: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

spinosyne D en proportions allant de 95:5 à 50:50)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Eliminer le récipient dans une déchetterie ou par un organisme

agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N

Version: 2023-01 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Edition révisée n°4

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IMDG) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (IATA) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (ADN) : NON APPLICABLE
Désignation officielle de transport (RID) : NON APPLICABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01 Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(c)	FDS_159_N	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01 Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : Non applicable

Rubrique ICPE : Non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:			
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service		
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures		
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route		
CE50	Concentration médiane effective		
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer		
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)		
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008		
COV	Composés organiques volatiles		
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)		
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)		
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum		
DNEL	Dose dérivée sans effet		
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)		
EN	Norme européenne		
ETA	Estimation de la toxicité aiguë		
FBC	Facteur de bioconcentration		
FDS	Fiche de Données de Sécurité		
IATA	Association internationale du transport aérien		
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses		
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)		
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé		
N.S.A.	Non spécifié ailleurs		
N° CE	Numéro de la Communauté européenne		

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01 Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

Concentration sans effet nocif observé
Pose sans effet nocif observé
Concentration sans effet observé
Organisation de coopération et de développement économiques
Persistant, bioaccumulable et toxique
Concentration(s) prédite(s) sans effet
recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, l'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant ur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par hemin de fer
oxicité spécifique pour certains organes cibles
Station d'épuration
olérance limite médiane
Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
/aleur limite biologique
imite d'exposition professionnelle
/aleur limite indicative d'exposition professionnelle
rès persistant et très bioaccumulable
Classe de pollution des eaux

Texte intégral de H- et EUH:		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

Informations supplémentaires

Conseils relatifs à la formation

: A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Voir les rubriques : 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Fiche de Données de Sécurité conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Anti-Fourmis Gel appât - BARBIOFOT30 - 3167770213157

Référence : FDS_159_N Version: 2023-01

Edition révisée n°4 Date de révision : 16/02/2023 Remplace les éditions précédentes

utilisées pour l'établissement de la la littérature.

Sources des principales données: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de

fiche de données de sécurité

Classification du mélange : Procédure de classification :

Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.